



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2026

### Délibération N°DEL30/2026

### Election du Vice-Président

511

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	14
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	15

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 7 mai 2026, se sont réunis Salle des mariages à Dreux, sous la présidence de Abdel-Kader GUERZA.

#### Etaient présents :

Abdel-Kader GUERZA, Caroline SIMOES, Mounir CHAKKAR, Halima TAÏBI, Sabine FRETEY, Hakan YILDIZ, Philippe RIVE, Esra ATSAK, Françoise BONNEVALLE, Agnès BRUNET, Marie-Lucie DELAGE, Annick LE PIVERT, Nadine LEHOUX, Martine SYLENE.

#### Etaient excusées :

Yasemin ALBAYRAK, Micheline ESCOURIDO, Nadine TOUTAIN (pouvoir à Marie-Lucie DELAGE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

En ma qualité de Maire de Dreux, je suis appelé, comme le stipule l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à présider les séances du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Dreux.

Toutefois, ce même article prévoit que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale élise en son sein un (e) Vice-Présidente(e) qui préside la séance en mon absence,

Aussi, je vous propose la candidature de Madame Caroline SIMOES.

Avant de passer à cette élection, je vous invite à me faire part d'autres candidatures.

Cette élection doit avoir lieu au scrutin secret, conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Aucune autre candidature n'a été proposée.

Chaque membre du Conseil d'administration remet son bulletin fermé et le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 15  
 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 15  
 Majorité absolue fixée à 9 voix

Madame Caroline SIMOES a obtenu 15 voix.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Proclame** Madame Caroline SIMOES Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**Le Président  
Du Centre Communal d'Action Sociale**

**Abdel-Kader GUERZA**

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le  
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 19/05/2026